**OBJET**: Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IMIO 10/06/2025 – approbation des points à l'ordre du jour.



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

## Séance du 28 mai 2025

**PRESENTS**: MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu le code de la démocratie et de la décentralisation et plus particulièrement les articles 1523-1 à L1523 – 27 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil du 01 février 2021 portant sur la prise de participation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'assemblée générale d'IMIO du 10 juin 2025 par lettre datée du 21 mars 2025 ;

Considérant que la Commune de Bernissart doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du conseil communal;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO du 10 juin 2025 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024 ;
- 2. Présentation du rapport du collège des contrôleurs aux comptes ;
- 3. Décharge aux administrateurs ;
- 4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- 5. Démission d'office des administrateurs ;
- 6. Règles de rémunération des administrateurs ;
- 7. Renouvellement du Conseil d'Administration ;



**OBJET**: Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IMIO 10/06/2025 – approbation des points à l'ordre du jour.



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée Générale et ce conformément aux statuts de l'intercommunale IMIO ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 10 JUIN 2025 qui nécessitent un vote.

Article 1. D'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

<ol> <li>Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024</li> <li>PAR</li></ol>
PAR
3. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes
PAR
4. Règles de rémunération des administrateurs
PAR
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
PAR

Article 2- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 3.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN

